

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DJS 112 Subvention et convention avec la Fédération Française de Handball pour l'organisation des Finales de la Coupe de France 2016.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Handball ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : M^{me} la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française de Handball, 62, rue Gabriel Péri 94250 Gentilly.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à la Fédération Française de Handball (19579/2016_05539) à l'occasion de l'organisation de la 7^{ème} édition des Finales de la Coupe de France qui se déroulera le 21 mai 2016 à l'AccorHotels Arena - POPB (12^{ème}).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO